



MUNICIPALITÉ  
**Saint-Valérien-de-Milton**

# **AVIS PUBLIC**

## **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION MARDI LE 24 MARS, 18h30**

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée par la soussignée, Caroline Lamothe greffière-trésorière, que le conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton, lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2026, au 1384 rue Principale à Saint-Valérien-de-Milton a adopté le projet de règlement suivant :

Projet de règlement 229-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

Ce projet de règlement contient des modalités relatives à l'entretien des immeubles. Il prévoit des normes visant à prévenir leur détérioration et à favoriser leur maintien en bon état de conservation, notamment afin de préserver leur intégrité structurelle et de les protéger des intempéries, conformément aux exigences à l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1)

Que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 24<sup>e</sup> jour du mois de mars à compter de 18h30 au 1384 rue Principale à Saint-Valérien-de-Milton, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou au membre du conseil désigné par le conseil) expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Le projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible de faire l'objet d'une approbation référendaire.

Une copie de ce projet de règlement est disponible au bureau municipal de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, pour consultation, sur les heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026.

**Caroline Lamothe, DMA**  
Directrice générale et Greffière-trésorière